



Fondation Providence de Ribeauvillé
LYCEE SONNENBERG
 1 rue du Moulin
 68130 CARSPACH
 Tél : 03 89 40 97 80



LT
2 GT

ENGAGEMENT FINANCIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Je, soussigné(e).....
(NOM et Prénom du responsable payeur de l'élève ou de l'élève payeur)

Adresse.....

Code Postal..... Commune

Tél. domicile..... Portable.....

NOM et Prénom de l'élève

Classe et section pour l'année scolaire 2023/2024

Important : Le régime est valable pour l'année scolaire entière.

M'engage à régler les frais suivants :

TARIFS 2023/2024

	2 GT 1 semaine de stage déduite		
	Externe	DP	Interne
Contribution familiale	827 €	827 €	827 €
Frais annexes (*)	80 €	80 €	80 €
Repas DP		1 294 €	
Repas Interne			2 926 €
Hebergement			1 253 €
Total	907 €	2 201 €	5 086 €

(*) Photocopies, frais numériques, avl et photos

- Par prélèvement mensuel en 10 mensualités du 15 septembre 2023 au 5 juin 2024.
- Par prélèvement mensuel en 12 mensualités du 15 septembre 2023 au 5 août 2024.
- Par chèque ou espèces en 3 fois les 15 décembre 2023 – 15 mars 2024 – 15 mai 2024.
- Répartition des frais entre les parents :
 - Parent n° 1 : % Parent n° 2 : %

Chaque parent devra obligatoirement signer un acte d'engagement, soit deux actes d'engagements en présence de deux tiers payeurs.

FACTURE

Une facture annuelle comprenant l'ensemble des frais liés à la scolarité de l'élève sera établie en septembre. Elle sera réglée par application du mode de paiement sélectionné par vos soins (prélèvements, chèques, espèces).

RÉDUCTIONS

Absences pour maladie : une réduction sur la pension ou la demi-pension est accordée après 15 jours effectifs et consécutifs d'absence, sur présentation d'un certificat médical. Son montant est fixé à 50 % du prix du repas.

COTISATION A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

Je ne souhaite pas adhérer à l'APEL

La cotisation sera facturée au tarif en vigueur (P.M. : Tarif annuel 28 € en 2022/2023) au mois de novembre de l'année en cours et payée à réception de facture.

EXCLUSION DE L'ÉLÈVE

Lorsque l'établissement exclu un élève dans le cadre des sanctions prévues au règlement intérieur, la contribution des familles reste due dans sa totalité. Les autres frais seront calculés au prorata du temps de présence de l'élève dans l'établissement.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Nous vous invitons à soutenir les projets et les actions de la Fondation Providence de Ribeauvillé en lien avec son objet*, par le versement d'une contribution volontaire. Celle-ci donnera lieu à un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier le cas échéant d'un crédit d'impôt selon les dispositions en vigueur.

* La « Fondation Providence de Ribeauvillé » a pour buts :

- *D'assurer et de promouvoir l'accueil, l'éducation, la formation humaine, intellectuelle, professionnelle et spirituelle d'enfants, de jeunes et d'adultes au sein d'établissements d'enseignement, de structures d'éducation spécialisée ou de formation, en apportant notamment aide et soutien aux personnes en difficulté ;*
- *D'offrir aux personnes âgées ou dépendantes les conditions humaines et spirituelles les plus favorables pour leur retraite, dans la prise en compte de leur histoire ;*
- *De soutenir les travaux d'étude et de recherche sur la Congrégation des Sœurs de la Divine providence de Ribeauvillé et son histoire ;*
- *D'organiser et de soutenir des actions de partage, d'échange et de solidarité.*
- *Son action se vit selon l'esprit de la Congrégation et dans la continuité de son intuition fondatrice*

Cette contribution fera l'objet d'une facturation individualisée au courant du mois de décembre de l'année en cours

20,00 € 35,00 € 50,00 € _____davantage

En cas de non-paiement dans les délais fixés, le lycée Sonnenberg se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes dues par tous les moyens autorisés par la Loi.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement financier 2023/2024, auquel j'accepte de me conformer.

Fait à, le

(*) Nom & Prénom

(**) Nom & Prénom

Signature

Signature

(*) Parent 1

(**) Parent 2